

Syndicat Uni du Transport Local 591

111 rue Jean-Proulx
Gatineau, Québec, J8Z 1T4

Téléphone : (819) 771-4711
Fax : (819) 771-4698

16 Mai 2006

Objet : Régime de retraite

Bonjour,

Suite à une réunion du comité de retraite qui s'est déroulée le lundi 15 mai 2006, nous avons le plaisir de vous annoncer qu'une entente de principe est intervenue de façon à régler le litige qui entourait l'article 14 du texte du régime de retraite concernant la composition du comité.

Présentement le comité se compose de :

- Trois représentants retraités
- Un représentant de l'entretien
- Deux membres de votre unité syndicale

Suite à cette entente, il y aura des élections qui se dérouleront en janvier 2007 en raison du départ de M. Gabriel Séguin retraité pour remplacer un membre du comité au niveau des chauffeurs.

Pour les quatre années à suivre, le comité sera composé de :

- Deux retraités
- Un représentant de l'entretien
- Deux membres de votre exécutif syndical
- Un représentant chauffeur (élu).

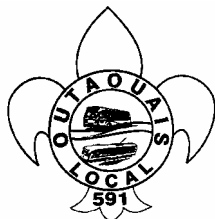
Par la suite, il y aura d'autres élections qui se dérouleront tous les cinq ans débutant en janvier 2011 de façon à élire deux membres au niveau des chauffeurs et un à l'entretien. Ce comité sera composé de six membres, soit :

- Un retraité
- Deux membres de votre exécutif syndical
- Deux représentants chauffeur (élu)
- Un représentant de l'entretien (élu)

Ces élections se feront de la même façon que les élections syndicales, c'est à dire que pour l'élection de janvier 2007, six présences seront requises aux assemblées syndicales de cette année. Il est entendu que puisqu'il n'y aura aucune réunion durant la saison estivale, deux présences seront données aux membres.

Félix Gendron Président, Agent d'Affaires
Wieslaw Wolczyk Secrétaire Trésorier

Denis Leclerc Vice Président
Suzanne Mc Millan Secrétaire Archiviste



Syndicat Uni du Transport Local 591

111 rue Jean-Proulx
Gatineau, Québec, J8Z 1T4

Téléphone : (819) 771-4711
Fax : (819) 771-4698

Pour ce qui est des autres élections, les personnes intéressées à se présenter devront avoir fait acte de présence trois fois en cinq ans aux réunions d'informations de l'actuaire du régime de retraite qui se déroulent chaque printemps.

Pour ce qui est des dépenses personnelles de chaque membre du comité de retraite, celles-ci seront décidées par le comité et entérinées en assemblée syndicale comme le prévoit la constitution du Syndicat uni du transport local 591.

Suite à cette entente nous voulons vous aviser qu'il n'y aura aucune assemblée spéciale se déroulant le 29 mai prochain comme prévue.

Merci.

Félix Gendron
Président du Comité

Suzanne McMillan
Secrétaire